

---

**Nombre de membres  
en exercice:** 11

**Séance du mardi 08 avril 2014**

L'an deux mille quatorze et le huit avril l'assemblée régulièrement convoquée le 03 avril 2014, s'est réunie sous la présidence de Guy FAVAREL.

**Présents :** 11

**Votants:** 11

**Sont présents:** Jean-Claude CASSAGNE, Christian CASSAGNE, Eric LAMBERT, Jérôme GAINARD, Olivier FOUCONNIER, Guy CLARAC, Guy FAVAREL, Laurence MASSEY, Geneviève FOUCONNIER, Eric CERETTO, Bertrand LABOURDERE

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Christian CASSAGNE

---

Nous procédons au vote des délégués et suppléants des syndicats intercommunaux, au scrutin ordinaire à main levée. Majorité absolue des suffrages exprimés pour tous les candidats.

**Objet: (Réf. 5.3) DESIGNATION DELEGUES AU SDE DU GERS - DE 2014 05**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner deux délégués titulaires de la commune auprès du SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Le dépouillement des votes a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

A déduire : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Monsieur Eric LAMBERT, titulaire : 11 voix

Madame Geneviève FOUCONNIER, titulaire : 11 voix

**DESIGNE :**

**Monsieur Eric LAMBERT, délégué titulaire**

**Madame Geneviève FOUCONNIER, déléguée titulaire**

et **TRANSMET** cette délibération au Président du SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents .

Le Maire : Guy FAVAREL.

Date Réception Préfecture  
et Publication le : 10/04/2014

**Objet: (Réf.5.3) DESIGNATION DELEGUES AU SIAEP REGION DE VIC FEZENSAC - DE 2014 06**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner deux délégués titulaires de la commune auprès du SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE DE LA REGION DE VIC FEZENSAC,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Le dépouillement des votes a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

A déduire : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Monsieur Olivier FOUCONNIER, titulaire : 11 voix

Monsieur Jean-Claude CASSAGNE, titulaire : 11 voix

**DESIGNE :**

**Monsieur Olivier FOUCONNIER, délégué titulaire**

**Monsieur Jean-Claude CASSAGNE, délégué titulaire**

et **TRANSMET** cette délibération au Président du SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE DE LA REGION DE VIC FEZENSAC.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents .

Le Maire : Guy FAVAREL.

Date Réception Préfecture  
et Publication le : 10/04/2014

**Objet: (réf. 5.3) DESIGNATION DELEGUES OSSE/GUIROUE/AUZOUÉ - DE 2014 07**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT BASSINS

OSSE/GUIROUE/AUZOUÉ,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Le dépouillement des votes a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

A déduire : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Monsieur Bertrand LABOURDERE, titulaire : 11 voix

Monsieur Christian CASSAGNE, suppléant : 11 voix

**DESIGNE :**

**Monsieur Bertrand LABOURDERE, délégué titulaire**

**Monsieur Christian CASSAGNE, délégué suppléant**

et **TRANSMET** cette délibération au Président du SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT BASSINS OSSE/GUIROUE/AUZOUÉ,

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents .

Le Maire : Guy FAVAREL.

Date Réception Préfecture  
et Publication le : 10/04/2014

**Objet: (Réf. 5.3) DESIGNATION DELEGUES SI VOIRIE CANTON VIC FEZENSAC - DE 2014 08**

Le Conseil Municipal,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
CONSIDERANT qu'il convient de désigner deux délégués titulaires de la commune  
auprès du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VOIRIE DU CANTON DE VIC FEZENSAC  
CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués au scrutin secret  
et à la majorité absolue des suffrages.

Le dépouillement des votes a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

A déduire : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Monsieur Guy CLARAC, titulaire : 11 voix

Monsieur Eric CERETTO, titulaire : 11 voix

**DESIGNE :**

**Monsieur Guy CLARAC, délégué titulaire**

**Monsieur Eric CERETTO, délégué titulaire**

et **TRANSMET** cette délibération au Président du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VOIRIE DU  
CANTON DE VIC FEZENSAC,

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents .

Le Maire : Guy FAVAREL.

Date Réception Préfecture  
et Publication le : 10/04/2014

**Objet: (Réf. 5.3) DESIGNATION DELEGUES SICTOM SECTEUR CONDOM - DE 2014 09**

Le Conseil Municipal,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
CONSIDERANT qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la  
commune auprès du SICTOM DU SECTEUR DE CONDOM,  
CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués au scrutin secret  
et à la majorité absolue des suffrages.

Le dépouillement des votes a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

A déduire : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Monsieur Jérôme GAINARD, titulaire : 11 voix

Madame Laurence MASSEY, suppléant : 11 voix

**DESIGNE :**

**Monsieur Jérôme GAINARD, délégué titulaire**

**Madame Laurence MASSEY, déléguée suppléante**

et **TRANSMET** cette délibération au Président du SICTOM DU SECTEUR DE CONDOM,

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents .

Le Maire : Guy FAVAREL.

Date Réception Préfecture  
et Publication le : 10/04/2014

## **Objet: (réf. 5.3) DESIGNATION SYNDICAT MIXTE AGEDI - DE 2014 10**

Le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre du Syndicat Intercommunal AGEDI, de désigner le délégué au Syndicat,

Le Conseil municipal ouïe les explications du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté Préfectoral DFEAD-3B-98 du 22 janvier 1998 du préfet de Seine et Marne, créant le Syndicat AGEDI,

Vu l'arrêté Préfectoral DRCL-BCCCL du 16 juin 2011, du Préfet de Seine et Marne, autorisant la modification des statuts du Syndicat,

Vu les arrêtés du Préfet de Seine et Marne portant adhésion et retrait des collectivités membres, depuis 1998

Considérant le renouvellement des assemblées délibérantes, la collectivité membre du Syndicat Intercommunal AGEDI doit désigner un délégué A.G.E.D.I..

### **Après un vote,**

#### **L'assemblée a désigné**

**Monsieur, LAMBERT, Eric, résidant au lieu-dit « La côte » 32190 PRENERON, téléphone 06.08.18.09.05.**  
comme représentant de la collectivité au dit syndicat qui sera convoqué à l'Assemblée Spéciale du groupement intercommunal A GE D I.  
Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Le Maire : Guy FAVAREL.

Date Réception Préfecture  
et Publication le : 10/04/2014

Nous procédons au vote des membres des commissions communales, au scrutin ordinaire à main levée.  
Majorité absolue des suffrages exprimés pour tous les candidats.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Colette DESPLATS, secrétaire de mairie qui présente à l'assemblée le budget primitif 2014.

Le maire propose de revaloriser les subventions municipales qui ne l'ont plus été depuis 12 ans.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité ce relèvement pour l'ADMR – la Société de chasse – le Comité des fêtes – et l'Amicale des pompiers dont le détail figure à l'article 6574 des dépenses de fonctionnement.

Quant à la subvention de l'école de musique, qui n'intègre aucun élève de notre commune, les membres du conseil abondent à l'unanimité pour réduire cette subvention et l'à porter à 1 euro par habitant.

Le poste 625 de la section fonctionnement est approché par le maire concernant des dépenses pour deux nouvelles réceptions permettant d'animer le village, à caractère social d'une part et pour un retour aux traditions d'autre part, affectées à nos jeunes pousses et nos aînés.

Ces deux fêtes, l'une à Noël, l'autre au nouvel-an feront l'objet d'une discussion ultérieure plus méditée.

Enfin, dernier débat pour fixer le montant de la location de la salle des fêtes qui reste invariable pour l'exercice 2014 à la majorité absolue des suffrages exprimés, avec :

POUR : 6 voix – CONTRE : 4 voix et 1 voix : SANS OPINION.

Cependant, les deux délégués seront chargés d'un état des lieux d'entrée et de sortie et d'établir une étude chiffrée de la consommation d'électricité à titre expérimental, afin de dresser un bilan en fin d'année.

-----

Le tour de table est enrichi de questions diverses qui n'appellent aucune remarque.

La séance est levée à 23 heures 30.

**Fait à PRENERON, le 08 avril 2014**

**Le Maire : Guy FAVAREL.**